Envoyé en préfecture le 09/07/2020 Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le 16/07/2020 ==== ID: 038-213800717-20200707-D200706_32-DE

COMMUNE DE CHAMP SUR DRAC DEPARTEMENT **ISERE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 25 MARS 2019** N°32/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT LE SIX JUILLET,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Emile Zola, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS: DIETRICH F., ABRAHAM A., ARRAR P., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., PROCACCI T., RIOU M., SELVE M., VITINGER G

PROCURATIONS: BARET E à CATTANI JL., BOFFELI Y à CATTANI JL., CHAUMONT L. à ARRAR P., MOLLARD N. à RIOU M., SANCHEZ D. à T. PROCACCI, SERRAILLE J. à DIETRICH F.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Sandrine CADORET est nommée secrétaire de séance. Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

BUDGET COMMUNAL: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil prend connaissance du projet de budget primitif de l'année 2020 établi au regard des demandes des commissions municipales, qui s'élève à :

- La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 5 375 061,44 €.
- La section d'investissement s'équilibre à la somme de 4 107 512,86 €.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE PAR 19 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE (F. DEUTSCH - J.M. GRENIER - N. MOLLARD - M. RIOU)

VOTE PAR CHAPITRE le budget primitif communal pour l'année 2020.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme, CHAMP sur DRAC le 07 juillet 2020

Le Maire,

Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépot en préfecture et de sa publication ou notification